



HAL
open science

Le libéralisme de Boisguilbert (un pourfendeur de la contre-productivité)

Ragip Ege, Sylvie Rivot

► **To cite this version:**

Ragip Ege, Sylvie Rivot. Le libéralisme de Boisguilbert (un pourfendeur de la contre-productivité). 16e Colloque International Gide “ Anticipations, Conjectures, Coordination ” Strasbourg, 14-16 avril 2016, Apr 2016, Strasbourg, France. hal-03993515

HAL Id: hal-03993515

<https://hal.science/hal-03993515>

Submitted on 16 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le libéralisme de Boisguilbert
(un pourfendeur de la contre-productivité)

par Ragip EGE et Sylvie RIVOT*

Contribution au 16è Colloque International Gide
« Anticipations, Conjectures, Coordination »
Strasbourg, 14-16 avril 2016

INTRODUCTION

Le credo du libéralisme de Boisguilbert réside sans doute dans sa formule bien connue : « laisser faire la nature ». Mais le concept de « nature » ne renvoie pas ici à celui de « lois naturelles » au sens physiocratique du terme. Boisguilbert ne se pose guère comme une conscience ayant pénétré et se donnant la mission de révéler les lois immuables de l'ordre naturel. Son concept de nature ne reçoit pas son contenu au sein d'une théorie de l'ordre naturel. Le concept n'est pas non plus mobilisé pour servir d'argument à une défense doctrinale des vertus de l'entreprise privée. La nature dont le libéralisme de Boisguilbert fait l'hypothèse ne se présente pas comme le lieu de l'émancipation de l'individu, du règne de la liberté individuelle. Autrement dit nous n'avons pas affaire, chez Boisguilbert, à un libéralisme individuel, à une volonté de promotion de l'individualisme contre la domination ou le despotisme d'un Etat tout puissant et répressif. Notre auteur est, on le sait, monarchiste, sinon absolutiste.

Nous estimons que le concept de nature renvoie, chez Boisguilbert à deux motifs : d'une part le motif d'interdépendance et d'autre part le motif des anticipations-informations.

Les adversaires de Boisguilbert -en dehors des adversaires si nous pouvons dire physiques, concrets comme les traitants, les spéculateurs, les voleurs, les corrompus, etc.-, sont ceux qui ignorent ces deux motifs fondamentaux de toute réalité économique. Les politiques dites colbertistes sont, en dernière instance, l'oeuvre d'une vision qui ignore

* Université de Strasbourg - BETA: ege@unistra.fr et Université de Haute Alsace -BETA : rivot@unistra.fr

l'interdépendance étroite ou, avec les propres mots de l'auteur, la « solidarité » entre les différents marchés, secteurs, activités, comportements, décisions, plans d'une part, et l'importance déterminante des anticipations-informations de l'agent économique dans son comportement économique d'autre part. Ce que combat Boisguilbert est essentiellement un aveuglement, plus que les exactions de tel ou tel traitant. Cet aveuglement est à l'origine des politiques économiques totalement contre productives. Nous pourrions dire que Boisguilbert est à son époque le dénonciateur le plus résolu, le plus rigoureux du phénomène de contre-productivité.

Notre travail s'articule en deux temps. Dans un premier temps, en rapport avec le motif d'interdépendance, nous développerons deux concepts majeurs de Boisguilbert : la demande et les prix de proportion. Dans un deuxième temps, nous aborderons le motif d'anticipations-informations à travers une analyse de la réforme de la taille liée à la question de l'information et de la réforme des aides et des douanes liée à la question des anticipations. Notre interrogation tentera également de mettre en lumière un trait caractéristique du libéralisme de Boisguilbert. Comme tout libéralisme celui de Boisguilbert intègre également un appel à la prudence et à la retenue à l'adresse de l'Etat quant à son appétence pour l'intervention et l'ingérence ; mais un appel expresse est également adressé à l'adresse des agents économiques, c'est-à-dire du marché, pour une prise de conscience des conditions de possibilité de l'équilibre et donc de la prospérité économiques dans le royaume. Une dimension éthique traverse de bout en bout la pensée économique de Boisguilbert.

SECTION 1 : LE MOTIF D'INTERDEPENDANCE

1.1 : Une analyse en termes de demande

Un des soucis majeurs de Boisguilbert est de pouvoir expliquer l'appauvrissement du royaume tel qu'il se manifeste, en particulier, dans la campagne, chez le menu peuple, au tout début du 18^{ème} siècle. Le constat sociologique de l'auteur concernant l'état du pays est sans ambiguïté : il y a d'une part le « Beau Monde » qui « jouit de tous les plaisirs » et, d'autre part, le reste, c'est-à-dire la classe des travailleurs qui « travaille depuis le matin jusqu'au soir, a à peine le nécessaire, et en est même souvent privée entièrement » (Boisguilbert 1707b, p.979). L'auteur rejette, d'entrée de jeu, toute explication de ce phénomène de pauvreté en termes d'insuffisance ou de pénurie d'espèces monétaires circulant dans le pays. L'argent n'est, en effet, point richesse ; ce n'est qu'un moyen d'échange alors que les « denrées » constituent la fin de l'activité économique :

« En effet, l'argent, dont on fait une idole depuis le matin jusqu'au soir, avec les circonstances que l'on a marquées, et qui sont trop connues pour être révoquées en doute, n'est absolument d'aucun usage par lui-même, n'étant propre ni à se nourrir, ni à se vêtir; et aucun de tous ceux qui le recherchent avec tant d'avidité, et à qui, pour y parvenir, le bien et le mal sont également indifférents, n'est porté dans cette poursuite qu'afin de s'en dessaisir aussitôt, pour se procurer les besoins de son état ou de sa subsistance.

Il n'est donc tout au plus et n'a jamais été qu'un moyen de recouvrer les denrées, parce que lui-même n'est acquis que par une vente précédente de denrées, cette intention étant généralement tant dans ceux qui le reçoivent que ceux qui s'en dessaisissent; en sorte que si tous les besoins de la vie se réduisaient à trois ou quatre espèces, comme au commencement du monde, l'échange se faisant immédiatement et troc pour troc, ce qui se pratique même encore en bien des contrées, les métaux aujourd'hui si précieux ne seraient d'aucune utilité » (1707b, pp.975-976).

Mais, comme nous le constaterons tout de suite, ce n'est point au nom d'une vision aristotélicienne de l'économie que Boisguilbert adopte cette attitude distanciée à l'égard de la monnaie. Il n'est pas question, dans son cas, de faire appel à une quelconque éthique de limitation du désir d'enrichissement ou de la volonté de production en vue d'assurer l'autarcie dans la cité. L'objet principal de ses critiques ce sont les politiques mercantilistes de type colbertiste : des politiques qui, à force de vouloir accumuler coûte que coûte de l'argent au sein de la nation, perdent entièrement de vue la vraie nature de la richesse qui est bien autre chose que de simples signes d'échange. La richesse

« n'est autre chose que le pouvoir de se procurer l'entretien commode de la vie, tant pour le nécessaire que pour le superflu - étant indifférent au bout de l'année, à celui qui l'a passée dans l'abondance, de songer s'il s'est procuré ses commodités avec peu ou beaucoup d'argent - l'argent n'est que le moyen et l'acheminement, et les denrées utiles à la vie sont la fin et le but; et qu'ainsi un pays peut être riche sans beaucoup d'argent, et celui qui n'a que de l'argent est très misérable s'il ne le peut changer que difficilement avec ces mêmes denrées » (1695, p.618).

C'est bien cette méprise quant à la vraie nature de la richesse qui est à l'origine de l'aveuglement dont font preuve les pouvoirs publics mercantilistes au sujet des causes réelles de la misère dans le royaume. Il y a misère tout simplement parce que la « consommation » fait défaut dans le pays. Par « consommation » Boisguilbert entend, rigoureusement, la demande solvable, c'est à dire des besoins accompagnés d'un pouvoir d'achat effectif.

« Il est aisé de voir (...) que pour faire beaucoup de revenu dans un pays riche en denrées, il n'est pas nécessaire qu'il y ait beaucoup d'argent, mais seulement beaucoup de consommation, un million faisant plus d'effet, de cette sorte, que dix millions lorsqu'il n'y a point de consommation, parce que ce million se renouvelle mille fois, et fera pour autant de revenu à chaque pas qu'il fera, et [que] les dix millions restés dans un coffre ne sont pas plus utiles à un Etat que si c'étaient des pierres; et ce qui fait plus de mal au corps de la France, est que c'est le menu peuple sur qui le désordre des tailles et l'excès du prix des liqueurs en détail agissent davantage, parce que c'est lui qui a [le] moins de défense et qui fait [le] moins de provisions, et cependant c'est lui, en même temps, qui fait [le] plus de consommation, parce qu'il est en plus grand nombre. En effet, un journalier n'a pas plutôt reçu le prix de sa journée qu'il va boire une pinte de vin, étant à prix raisonnable; le cabaretier, en vendant son vin, en rachète du fermier ou du vigneron; le vigneron en paie son maître qui fait travailler l'ouvrier, et satisfait sa passion ou à bâtir, ou à acheter des charges, ou à consommer de quelque manière que ce puisse être, à proportion qu'il est payé de ceux qui font valoir ses fonds; que si ce même vin, qui valait quatre sols la mesure, vient tout d'un coup, par une augmentation d'impôt, à en valoir dix, ainsi que nous l'avons vu arriver de nos jours, le journalier, voyant que ce qui lui resterait de sa journée ne pourrait pas suffire pour nourrir sa femme et ses enfants, se réduit à boire de l'eau, -comme ils font presque tous dans les villes considérables, - et fait cesser par là la circulation qui lui fournissait sa journée, et est réduit à l'aumône, non sans blesser les intérêts du Roi, qui avait sa part à tous les pas de cette circulation anéantie » (ibid., pp.619-620).

Nous remarquons, dans ces lignes, la lucidité et la rigueur de l'argumentation de Boisguilbert : argumentation qui inaugure une analyse en termes de demande effective et qui annonce, avec une étonnante clarté, les réflexions d'un Malthus ou d'un Keynes en la matière. En effet, Boisguilbert est tout à fait conscient du fait que le menu peuple, les classes laborieuses constituent la part de la population dont la propension à consommer est la plus élevée. Les pouvoirs publics, au lieu de reconduire indéfiniment leur obsession de réaliser des excédents commerciaux en vue de faire rentrer le plus de métaux précieux dans le royaume, seraient plus avisés d'assurer une répartition plus équilibrée du revenu national de façon à ce que les classes laborieuses puissent disposer d'un minimum de pouvoir d'achat pour mettre au service de la consommation. Il est remarquable de constater que Boisguilbert n'aborde guère le problème de la misère du point de vue de l'offre : les causes de la crise ne résident guère dans une quelconque limitation des capacités productives du pays. Ces capacités existent sans conteste. Ce qui fait défaut c'est l'incitation à exploiter, à mettre en œuvre le potentiel productif. Lorsqu'il y a demande effective, demande solvable, lorsque le producteur peut

effectivement compter sur le pouvoir d'achat des agents dont la disposition à consommer ne fait aucun doute, les capitaux et les efforts s'investiront dans la production et le potentiel productif sera stimulé. L'essentiel est donc de savoir vers quelles mains devrait s'orienter la masse monétaire existante pour soutenir la consommation ou la demande. Ce n'est point la *quantité* de cette masse qui importe : « un écu chez un pauvre fait cent fois plus d'effet ou plutôt de revenu que chez un riche », et « un million [fait] plus d'effet que dix millions lorsqu'il n'y a pas de consommation ». Nous remarquons l'attention que porte Boisguilbert à la vitesse de circulation de la monnaie. Lorsque la circulation de la monnaie dispose d'une vitesse élevée, même avec des quantités très modestes dans l'absolu on peut assurer l'échange d'un volume très élevé de produits. Une vitesse de circulation faible de la monnaie est le signe d'une disposition, chez les agents, à la thésaurisation ; et dans ce cas, quelle que soit la quantité supplémentaire qu'on peut injecter dans une économie, on ne réussira pas à relancer la production par l'accroissement de la demande effective.

La thèse de Boisguilbert selon laquelle si le menu peuple est dans la misère c'est parce qu'il ne consomme pas suffisamment ne présente un caractère paradoxal qu'en apparence. Le peuple ne consomme pas parce qu'il est privé de moyens de consommation, parce que sa demande n'est pas solvable, parce que son revenu est excessivement faible. Si le système pouvait assurer un transfert de revenu vers cette catégorie des citoyens, la production serait immédiatement relancée par le jeu de la loi d'interdépendance qui régit la vie économique (nous y reviendrons dans notre prochain paragraphe). Le passage suivant de Boisguilbert montre sans ambiguïté que la cause de la misère du peuple n'est pas à chercher du côté de la capacité ou du potentiel de production ; le pays ne manque pas de biens, plus exactement, le pays ne manquerait pas de biens si la consommation pouvait être assurée.

« Tous les revenus ou plutôt toutes les richesses du monde, tant d'un prince que de ses sujets, ne consistent que dans la consommation, tous les fruits de la terre les plus exquis et les denrées les plus précieuses n'étant que du fumier d'abord qu'elles ne sont pas consommées »
(1707a, p.893).

Une diminution de la consommation ou de la demande globale déclenche inévitablement un processus cumulatif de récession car Boisguilbert observe, avec pertinence, que la disposition à investir est rigoureusement conditionnée, chez les producteurs, par leurs anticipations. Une insuffisance sensible de la consommation engendre inévitablement, du côté des producteurs, des comportements d'aversion au risque qui les conduit à orienter leurs capitaux à des opérations spéculatives plutôt que des les investir dans des emplois productifs. Or, dans le

royaume de France marqué par le colbertisme, on a affaire à un système absurde qui ne cesse de réduire la capacité de consommation du menu peuple par une politique fiscale foncièrement injuste. Comme nous y reviendrons dans notre quatrième paragraphe, la logique de cette politique fiscale fait peser l'essentiel du poids de l'impôt sur les classes laborieuses, tout en prévoyant toute une gamme d'exemptions qui privent le trésor de l'Etat d'une source de recettes inestimable. C'est pour cette raison que Boisguilbert, comme du reste son maître en la matière Vauban, réclame expressément une réforme fiscale pour alléger la charge d'impôt qui pèse sur le peuple (cf. section II)). En résumé, la consommation et la production sont, pour Boisguilbert, une seule et même chose ; la ruine de la consommation c'est la ruine de la production.

1.2 : Les « prix de proportion »

Pour qu'une économie prospère il faut une demande globale forte, autrement dit des échanges actifs. Mais comment soutenir des échanges actifs ? C'est ici qu'intervient un des concepts majeurs de Boisguilbert, les « prix de proportion ». L'auteur déclare qu'on peut estimer à 200 le nombre de métiers qui sont exercés dans le royaume de France, à son époque. Ces 200 métiers doivent subsister et un métier ne subsiste que s'il « nourrit son maître » (1707b, p.986)

« Il est nécessaire que ces deux cents métiers fassent un échange continuels entre eux, pour s'aider réciproquement de ce qu'il ont de trop, et recevoir en contre-échange les choses dont ils manquent; et cela non seulement d'homme à homme, mais même de pays à pays et de royaume à royaume; autrement l'un pèrit par l'abondance d'une denrée ou sa disette, pendant qu'un autre homme ou une contrée sont dans la même misère d'une façon tout opposée. C'est ce divorce qui forme la misère générale, pendant que le commerce réciproque qui aurait pu se faire aurait formé deux très grandes défauts.

(...)

Si le premier laboureur, trafiquant uniquement avec le pasteur, ne lui avait pas voulu donner assez de blé pour se nourrir, pendant qu'il eût exigé de lui tout son vêtement nécessaire, tiré des dépouilles des bêtes, non seulement il l'aurait fait mourir de faim, mais il aurait lui-même péri dans la suite de froid, en détruisant le seul ouvrier de ce besoin si pressant, savoir, le vêtement.

Et cette harmonie, d'une nécessité si indispensable alors entre ces deux hommes, est de la même obligation entre plus de deux cents professions, qui composent aujourd'hui le maintien de la France » (1707a, pp.895-96).

Il convient d'indiquer, tout d'abord, que l'apparition d'un nouveau métier produit, dans une économie, ce qu'en termes modernes nous appelons un « effet de cliquet ». Même s'il arrive à Boisguilbert de déplorer, sur le plan éthique, le penchant naturel des hommes au luxe et à la volupté illimités –en particulier lorsqu'il envisage la phase du développement qu'il appelle l'« état dégénéré », résultat de la « corruption du cœur »-, à partir du moment où une nouvelle profession apparaît elle s'intègre dans le tissu d'interdépendance avec toutes les autres professions et par là « contribue de manière essentielle à la dépense générale et au maintien de la demande, donc des autres professions » (Faccarello 1986, p.175). Par conséquent, du point de vue de cette interdépendance fondamentale entre les métiers, la question de savoir si la nouvelle profession correspond à un besoin réel, effectif, éthiquement justifiable, devient totalement secondaire. Il faut désormais la conserver absolument. Sa disparition ne serait pas préjudiciable uniquement aux agents qui l'exercent directement, mais également à l'ensemble de l'économie : « elles [les professions] ne sont pas sitôt introduites et comme pris racine que faisant, après cela, partie de la substance d'un Etat, elles n'en peuvent être disjointes ou séparées sans altérer aussitôt tout le corps » (1707b, p.986). La condition fondamentale d'une économie prospère, de l'« état d'opulence » concerne, par conséquent, le maintien dans le temps de l'ensemble des métiers existant dans une nation. Cette condition est remplie lorsque les « prix de proportion » sont instaurés sur le marché.

« Il est indifférent, dis-je, qu'il y en ait [de l'argent] peu ou beaucoup dans une contrée pour lui procurer de l'opulence, c'est-à-dire une entière jouissance, non seulement des besoins de la vie mais même de tout ce que l'esprit humain a pu inventer pour ces délices.

Il n'y a qu'une clause indispensable, qu'étant indifférent que les choses soient à haut ou à bas prix, il est d'une nécessité absolue que le tout soit réciproque, autrement, plus de proportion, et par conséquent plus de commerce, et ainsi plus de richesses, ou plutôt beaucoup de misère, qui est aujourd'hui la situation de la France.

Un homme qui recevait mille francs par an sous le roi François Ier était aussi riche, et passait sa vie aussi commodément et magnifiquement que celui qui reçoit aujourd'hui quinze mille francs toutes les années, parce que le blé ne valait que vingt sols le setier à Paris, qui doit valoir aujourd'hui, année commune, quinze ou seize francs, et les souliers cinq sols, par appréciation imprimée dans les ordonnances, comme, on les y peut voir. Le laboureur, qui ne vendait son blé que vingt sols, et le cordonnier ses souliers que cinq sols, y trouvaient pareillement leur compte, parce que les proportions s'y rencontraient » (1707a, p.890).

Il s'agit, comme on le voit, d'un problème d'équilibre général et ce que Boisguilbert s'efforce de concevoir comme structure des prix de proportion évoque, avant la lettre, le

système des prix d'équilibre walrasiens. L'intérêt théorique de Boisguilbert porte en effet, sur les prix relatifs et non sur le niveau général des prix. Ce qui importe ce sont les conditions d'existence des producteurs. La question est de savoir si les prix dont ils bénéficient sur le marché leur suffisent pour rentrer dans leurs frais et dégager un minimum de profit, faute de quoi il n'y a ni production ni investissement. La santé économique d'une nation réside dans sa capacité à réaliser l'harmonie des prix de proportion, cet heureux équilibre où chacun œuvre dans l'assurance que le prix qu'on lui offrira sur le marché lui permettra de poursuivre son activité, de même que le prix qu'il propose pour tel autre produit permettra à son producteur de ne pas renoncer à la sienne ; que le niveau général des prix soit le multiple de telle ou telle grandeur importe aucunement : « Afin que cette heureuse situation subsiste, il faut que toutes choses et toutes les denrées soient continuellement dans un équilibre, et conservent un prix de proportion par rapport entre elles et aux frais qu'il a fallu pour les établir » (1707b, p.993). Cette question d'équilibre, de réciprocité et de proportionnalité implique que le producteur doit apprendre à dépasser l'horizon borné de la recherche égoïste et aveugle du profit maximum, même si c'est au détriment d'autres producteurs. Nous retrouvons ici la dimension éthique des analyses économiques de Boisguilbert dont nous avons souligné l'importance dans notre introduction. Ce dont chaque producteur devrait se rendre compte c'est que les autres producteurs ne sont pas seulement des concurrents économiques mais également des agents dont les produits constituent des débouchés pour ses propres produits. Du fait de cette loi d'interdépendance entre l'ensemble des métiers qui sont exercés dans une nation, la faillite d'un agent économique quelconque signifie le tarissement d'une partie des débouchés pour les produits existants :

« Il faut donc que ce commerce continue sans interruption, et même à un prix qui est de rigueur, quoique ce soit ce qu'on conçoive le moins, c'est-à-dire à un taux qui rende le marchand hors de perte, en sorte qu'il puisse continuer son métier avec profit; autrement c'est comme s'il ne vendait point du tout, et périssant, il en arrivera comme dans ces vaisseaux accrochés dont l'un met le feu aux poudres, ce qui les fait sauter tous deux.

Cependant, par un aveuglement effroyable, il n'y a point de négociant quel qu'il soit, qui ne travaille de tout son pouvoir à déconcerter cette harmonie; ce n'est qu'à la pointe de l'épée, soit en vendant, soit en achetant, qu'elle se maintient » (ibid., p.986).

En fait, selon Boisguilbert, les particuliers ne peuvent s'enrichir dans un pays que si l'ensemble de la population améliore ses conditions d'existence. En d'autres termes, une richesse durable ne s'obtient que dans le cadre de l'harmonie des prix qui se soutiennent

réciroquement. C'est en ce sens que le libéralisme de Boisguilbert se distingue fondamentalement d'un libéralisme individualiste borné où l'agent économique est totalement renfermé sur lui même, coupé du reste du monde, n'ayant aucun souci du sort de ses partenaires. Un tel comportement atomistique, solipsiste, gouverné par des calculs à très courte vue est un « aveuglement effroyable ». L'originalité de la dimension éthique de Boisguilbert réside dans cette expression d'« aveuglement effroyable ». En effet, l'éthique et l'intérêt bien compris ne s'excluent nullement dans la pensée de l'auteur. Ce dernier invite l'agent économique à ouvrir les yeux, c'est-à-dire à élargir l'horizon de son raisonnement et de ses calculs. Les yeux ainsi ouverts, l'horizon ainsi élargi, l'agent prend conscience du principe d'interdépendance qui régit l'ordre économique. Boisguilbert appelle « harmonie » cet état d'interdépendance. La véritable richesse consiste, chez Boisguilbert, essentiellement, en le maintien d'une bonne circulation des biens grâce au système des prix de proportion. L'agent économique est invité à ne pas mettre en péril cette circulation -qui est un autre nom de l'harmonie ou de l'interdépendance du système-, en se laissant guider par le désir aveugle d'enrichissement à tout prix. Le producteur qui chercherait à payer les produits de ses concurrents à des prix inférieurs à leur coût de production ne fait que creuser, à plus ou moins long terme, sa propre tombe, celui qui s'emploie à provoquer la faillite des autres producteurs prépare sa propre faillite. L'agent doit veiller à la sauvegarde de l'intérêt d'autrui non point par pure charité mais pour son propre intérêt bien compris, c'est-à-dire son intérêt à long terme. Seulement la prise de conscience de l'intérêt bien compris exige, de la part de l'agent économique, de sortir de son isolement, de se faire violence pour se soustraire à la logique de recherche de la richesse immédiate pour parvenir à une vue globale de l'ensemble du système dans lequel il est inséré. Ce n'est qu'à travers cette vue globale que l'agent réussira à se rendre compte du fait que son intérêt dépend de l'intérêt de ses partenaires. Boisguilbert demande aux acteurs de la vie économique d'apprendre à rompre avec la logique du calcul immédiat. Chez lui, comme partout, l'éthique se révèle être une lutte continue pour rompre avec l'immédiateté.

SECTION II : INFORMATION ET ANTICIPATIONS

Nous pouvons commencer par citer un passage de B. sur la question fiscale pour donner une idée précise de sa position en cette matière.

« Aurait-on pu, de sens rassis, mettre une ordonnance sur le papier qui portât que quiconque recueillera sur sa terre trente setiers de blé en

paiera quarante pour l'impôt; et un autre, dont la levée va à deux cents, ne contribuera que de quatre, et même moins suivant son crédit? Comme une pareille demande, ainsi que l'exécution, aurait une vue et un visage effroyables, il les a fallu masquer, et c'est ce que l'argent fait merveilleusement bien; il dérobe toute l'horreur de pareille démarche aux personnes élevées qui pourraient y donner ordre, parce que n'ayant qu'une idée confuse du détail, qui ne s'apprend que par la pratique, c'est-à-dire la vie privée, ce qui est bien éloigné de leur situation, ils ignorent tout à fait que qui que ce soit ne peut payer un sol, ni de tribut ni d'autres redevances, que par la vente des denrées qu'il possède; et qu'ainsi la demande d'argent a des limites de rigueur, données par la nature, qui ne peuvent être violées sans produire un monstre effroyable » (1707b, p.983)

L'analyse de la critique opérée par Boisguilbert à l'encontre du système fiscal de son temps permet de mieux cerner de quel libéralisme Boisguilbert est le précurseur. En effet, étudié sous l'angle de l'information et des anticipations, on peut déceler une profonde originalité chez ce penseur. La singularité de son questionnement l'amène à préfigurer certains libéraux du 20^{ème} siècle, et en particulier les économistes préoccupés par la question de la transparence sur les marchés et par la nécessité d'une intervention de l'Etat sous forme de règles (Simons et Friedman, par exemple). Au delà d'un appel pour le retrait de la puissance publique dans la conduite quotidienne des affaires et pour une réforme d'un système fiscal jugé démotivant, au delà également d'un plaidoyer en faveur du libre-échange, on peut trouver chez Boisguilbert le souci de résoudre les problèmes inhérents aux imperfections d'information et, de là, la volonté de stabiliser les anticipations des acteurs privés.

S'agissant de la fiscalité, Boisguilbert lui-même sépare le problème de l'instabilité du système économique et du caractère contre-productif de l'intervention étatique en deux questions distinctes. Dans l'ensemble de ses écrits, il y a tout d'abord la question de la taille, son taux confiscatoire et son caractère injuste. Il y a ensuite le problème des aides et des douanes, qui entravent la libre-circulation des richesses à l'intérieur du royaume tout comme avec l'extérieur et qui favorisent en conséquence la spéculation. En reprenant cette distinction en matière de fiscalité entre la taille d'un côté, les aides et les douanes de l'autre, on peut discuter le libéralisme de Boisguilbert selon deux angles complémentaires : les imperfections d'information tout d'abord ; la stabilisation des anticipations ensuite. Dans chaque cas, l'adversaire de Boisguilbert se révèle double : l'intermédiaire manipulateur bien sûr, mais aussi et surtout l'intervention bien intentionnée qui s'avère contre-productive en dernière instance.

2.1. La réforme de la taille et les imperfections d'information

Du *Détail de la France* (1695) à la *Dissertation de la nature des richesses* (1707), Boisguilbert pointe l'insuffisance de la consommation, la vraie richesse étant associée à la jouissance entière du nécessaire mais aussi du superflu (p. 985). La première cause de cette faible consommation est le système de la taille - la seconde tient aux aides et aux douanes et fera l'objet du paragraphe suivant.

Tout le problème de cet impôt provient de son système de collecte qui introduit une grande distance entre l'Etat et les acteurs privés, et notamment le petit peuple. Précisons donc ce système de collecte. Dans une première étape, les intendants des provinces décident du montant payé par chaque paroisse. Il y a immédiatement une grande incertitude et une grande injustice qui se font jour dans cette répartition de la taille (son « département » pour employer la terminologie de notre auteur) entre les paroisses, selon l'habileté des uns et des autres à négocier un impôt le plus faible possible.

Dans une seconde étape, la paroisse elle-même élit des collecteurs d'impôts, dont la seule fonction est d'obtenir le montant de la taille décidée par les intendants. Là encore, une grande incertitude doublée d'une grande injustice apparaît entre les membres d'une même paroisse, selon l'habileté de chacun à échapper au collecteur d'impôt. Dans le *Détail de la France* (1695), Boisguilbert estime que la taille est payée par un tiers environ de la France. Les plus riches et les puissants échappent beaucoup plus facilement à la taille que le peuple, la noblesse en étant simplement exonérée. Ceux qui ont le moins de chance d'échapper à l'impôt sont les plus pauvres, les moins puissants. De là, « étant trop forte à leur égard, [la taille] les ruine absolument » (p. 591).

Enfin, les collecteurs d'impôts sont rémunérés pour cette tâche, ce qui accroît l'inefficacité du système : « cette seule fonction, dont il ne revient pas un denier au Roi, coûte plus au peuple, et par conséquent à l'Etat, que la taille même » (p. 593). L'inefficacité de la taille (le faible produit de l'impôt tenant à la faiblesse de son assiette) s'explique en grande partie par la grande distance existant entre le roi et son peuple, c'est-à-dire l'existence d'intérêts indirects. Le système de la taille est à l'avantage des collecteurs d'impôts, qui tirent précisément leur revenu de cette activité.

L'inefficacité du système de la taille mise en avant par Boisguilbert revêt donc plusieurs aspects. Il y a tout d'abord l'opposition à un impôt confiscatoire, qui ruine les plus pauvres, décourage l'initiative privée et qui explique finalement la faiblesse de l'activité économique. Au delà de cette objection somme toute assez peu originale à l'impôt, il y a

également la dénonciation de son caractère injuste, inégalitaire. En décourageant certaines activités économiques au profit d'autres, le système de la taille entrave l'harmonie entre les différents composants du système, entre les différents secteurs (ce que Boisguilbert appelle les 200 professions), et perturbe donc en conséquence l'établissement des prix de proportion. Enfin et surtout, il y a le problème de l'incertitude de la taille, son caractère indéterminé, avec comme conséquence le fait qu'un individu qui entame une activité économique, comme une exploitation agricole par exemple, n'en connaîtra pas la fiscalité, et donc la rentabilité nette d'impôt, avant l'achèvement de cette opération. Cette incertitude est le « principe de tout le mal » (p. 599).

La réforme fiscale préconisée par Boisguilbert consiste alors à rendre prévisible la taille, à rendre neutre cet impôt par l'application d'un taux unique et à le rendre acceptable pour le peuple en supprimant son caractère injuste. Il ne s'agit donc pas uniquement de réduire la pression fiscale. L'originalité de la proposition formulée ici par Boisguilbert est double.

Le premier objectif de cette réforme fiscale vise à restaurer la coordination, ou la confiance, entre la puissance publique et le peuple. En effet, l'inefficacité du système fiscal à laquelle Boisguilbert s'attaque tient en grande partie à l'existence d'intermédiaires entre le roi et le peuple (les « intérêts indirects » qui s'avèrent être justement les « demandeurs en délai » cherchant à préserver leur intérêt). Certains acteurs donc viennent perturber le fonctionnement des marchés à leur avantage. Le point intéressant ici est que ces « intérêts indirects » accroissent la distance entre puissance publique et acteurs privés, au contraire de pays comme l'Angleterre ou la Hollande où le peuple gouverne « presque directement ». Ici, Boisguilbert annonce la critique libérale de l'Etat qui sera opérée au 20^{ème} siècle par la théorie du choix public (Buchanan et Tullock 1962) ; il préfigure en particulier l'argument d'une bureaucratie non-neutre. Même à considérer une puissance publique bienveillant pour les acteurs privés, l'administration publique a toutes les chances d'être 'capturées' par ses membres, les « intérêts indirects » ayant intérêt à la préservation d'un statu quo en leur faveur plutôt qu'à la mise en œuvre d'une réforme allant dans le sens du bien collectif et de la puissance publique. En conclusion, l'objectif de Boisguilbert sur ce point est de limiter la délégation de l'intervention publique afin de rétablir un lien aussi direct que possible entre l'Etat et les acteurs privés.

Le second objectif de la réforme fiscale préconisée par Boisguilbert vise à abolir le caractère aléatoire de l'impôt, la rentabilité nette d'impôt d'une activité économique ne pouvant être connue qu'ex post dans le système fiscal qu'il combat. Boisguilbert se déclare en

faveur d'un impôt unique (ce que l'on appellerait aujourd'hui une 'flat tax') payés par tous (dont les nobles, puisque l'on taxe les biens et non les personnes) et simple à collecter (ce qui éradique le parasitage et la délégation de pouvoir que représente le collecteur d'impôt). Il ne s'agit pas seulement de réduire la pression fiscale en général, de corriger le découragement de l'initiative privée pour le tiers du pays n'ayant pu se soustraire à la taille. Avec un impôt unique et proportionnel à l'ensemble des biens (et non des personnes), avec également un système de prélèvement fiscal stable et connu par avance de tous, les prix de proportion devraient s'établir plus facilement. L'interdépendance entre les différents secteurs, « le commerce réciproque » que représente « l'échange continu » entre les deux cent métiers (pp. 895-96). Cet appel à la transparence et au haut degré prédictif du régime fiscal en vigueur préfigure très clairement le plaidoyer libéral en faveur d'interventions en termes de règles (au sens de Simons ou Friedman), définies à l'avance et stables dans le temps. Si l'intervention de la puissance publique dans la sphère privée s'avère inévitable, celle-ci ne doit pas seulement éviter d'être désincitative ou injuste. Cette intervention publique doit respecter au mieux possible le caractère auto-régulateur de l'interaction entre les différents marchés, notamment grâce au respect le plus strict possible de la condition de transparence, et donc au respect des prix relatifs d'équilibre qui en découlent.

2.2. La réforme des aides et des douanes et la stabilisation des anticipations

Lorsqu'il traite des aides et des douanes, Boisguilbert insiste sur l'impossibilité des marchandises à circuler d'une province à l'autre, d'un pays à l'autre. Cette atrophie de l'activité commerciale provient d'un système fiscal extrêmement complexe et lourd où les « intérêts indirectes » ne font que « fatiguer les marchands ». Les politiques protectionnistes visant à empêcher « l'enlèvement des blés » s'expliquent par la peur ancestrale de la famine. Et c'est dans sa dénonciation du caractère foncièrement contre-productif des politiques protectionnistes qu'il se montre résolument libre-échangiste et fervent défenseur des lois de la nature que les pouvoirs publics devraient apprendre à laisser fonctionner sans entraves, selon leur logique propre. Quelles sont, en effet, les conséquences de la peur de la famine? C'est essentiellement l'interdiction de déplacement des denrées agricoles, non seulement vers l'étranger, mais également d'une région à l'autre : ni exportation, ni échange interrégional. Il est paradoxal qu'un système comme le mercantilisme qui rompt résolument avec l'aristotélisme en matière de production industrielle et de commerce des produits manufacturés, se montre singulièrement traditionaliste et frileux sur le plan de la production agricole. La préoccupation majeure du système c'est l'autarcie alimentaire, l'autosuffisance

agricole. Grâce aux politiques protectionnistes en matière de production des produits de subsistance on espère obtenir deux résultats :

- d'une part, on espère pouvoir conserver dans le pays les produits qui représentent un importance vitale pour la vie en prévenant la fuite de ces produits agricoles vers des pays voisins aux performances agricoles très médiocres et qui sont, de ce fait, prêts à offrir des prix très intéressants -perspective qui risquerait de priver de nourriture les habitants de son propre pays

- d'autre part, on espère pouvoir contraindre toutes les régions du royaume à développer la culture de leurs terres pour nourrir convenablement leurs habitants ; ce qui assurera l'autarcie alimentaire de l'ensemble du royaume.

On pourrait percevoir la critique faite par Boisguilbert des aides et des douanes ou encore son appel au libre-échange comme la simple préfiguration des plaidoyers ultérieurs en faveur du laisser-faire. Puisque la vraie richesse d'un pays, c'est sa consommation, puisque « consommation et revenu sont une seule et même chose, et que la ruine de la consommation est la ruine du revenu » (p. 602), réduire les aides et les douanes permet de libérer le fonctionnement des marchés, faciliter l'initiative privée et, en dernière instance, encourager la création de richesse : il faut, nous dit Boisguilbert, cesser de voir le pays comme un ennemi (p. 641). D'où son plaidoyer pour laisser faire la nature et la liberté : « tant [...] qu'on laisse faire la nature, on ne doit rien craindre [...] ; ainsi ce n'est que parce que l'on la déconcerte et qu'on dérange tous les jours ses opérations que le malheur arrive » (1707, t.2, p. 993).

Néanmoins, il est possible d'aller au delà de cet appel au laisser-faire somme tout peu original au regard des penseurs du 18^{ème}. Pour Boisguilbert, les mesures protectionnistes, qui visent essentiellement la stabilité des prix et des quantités en matière de production agricole, sont incapables d'éviter de fortes fluctuations à la fois des prix et des quantités ; pire encore, elles contribuent à aggraver ces fluctuations. La libre-circulation des biens, entre les provinces du pays et entre les pays par l'ouverture au commerce extérieur, a tout d'abord un effet indirect de stabilisation des marchés par une absorption plus facile des chocs exogènes. S'agissant de biens agricoles, Boisguilbert note dans une perspective tout à fait moderne l'inélasticité de l'offre à court terme de ce type de biens, avec l'amplification des chocs exogènes sur les prix qui en découle. Dans ce contexte, la libéralisation des échanges permet un ajustement en quantité plus rapide, une convergence vers l'équilibre plus rapide, et surtout une trajectoire d'ajustement moins fluctuante. Le second argument en faveur du libre-échange (et donc de la suppression des aides et des douanes) découle de ce premier raisonnement et porte sur les anticipations formées par les acteurs privés en régime de libre-échange ou de

protectionnisme. Pour Boisguilbert, le protectionnisme mercantiliste fait preuve d'une singulière cécité en ce qui concerne le problème de l'« information » en économie. En effet, une même information peut avoir des effets diamétralement opposés, à savoir de caractère déstabilisateur ou stabilisateur, selon le contexte économique envisagé, selon qu'on se déploie dans un contexte protectionniste ou de libre-échange.

Voyons de plus près cet argument en résumant les analyses très pertinentes de G. Faccarello sur la question (cf. Faccarello 1986, ch.VIII et 1992, pp.170 et sq.). Supposons tout d'abord que nous soyons dans un contexte de réglementation stricte en matière de stockage, de vente et d'achat des blés d'une province à l'autre ou d'un pays à l'autre. Que se passerait-il dans un tel contexte si une information relative à la survenue d'une mauvaise récolte devait circuler entre les agents ? Les acheteurs, de peur de manquer du nécessaire à la récolte prochaine et de peur de voir les prix des grains s'envoler à l'occasion de la mauvaise récolte, auront tendance à se constituer des stocks de précaution. Les vendeurs, anticipant de fortes augmentations des prix, tendront également à retenir les produits dans les entrepôts en attendant une baisse sensible de la quantité des produits agricoles sur le marché. Les deux effets se conjuguent et voilà qu'une simple information -éventuellement une rumeur sans aucun fondement-, suffirait à provoquer une situation de crise et de fluctuation où les produits se retirent du marché donnant lieu à de fortes hausses de prix. Le même type de phénomène mais en sens inverse peut également se produire si une information relative à une très bonne récolte prochaine devait se faire jour. L'anticipation d'une abondance de produits -et par conséquent une baisse des prix-, conduirait les acheteurs à réduire leur demande de grains. Les vendeurs, de leur côté, s'attendant à de fortes baisses des prix s'efforceraient de se débarrasser le plus vite possible de leurs produits. Ici encore les deux effets se conjuguant, les prix des grains connaîtraient de brusques chutes qui mettraient les vendeurs en très mauvaise posture.

En régime de liberté du commerce, tout change. Les mêmes types d'information sont alors susceptibles de produire des effets stabilisateurs. Que se passerait-il, en effet, si les agents économiques, en général, savaient qu'ils peuvent acheter ou vendre sans problème à l'étranger ou dans une province voisine ? Boisguilbert estime qu'ils en tiendraient compte dans l'élaboration de leurs plans, même si, en définitive, ils ne procédaient à aucun achat ou à aucune vente significatifs. En régime de concurrence, le même type d'information pourrait produire un effet-prix sans qu'un effet-quantité significatif accompagne le processus. En effet, du côté des vendeurs, « la simple permission d'enlever les blés », la perspective de pouvoir les vendre hors du royaume ou de la province fait qu'en période d'abondance, la pression sur

les prix est sensiblement atténuée, même si durant une longue période les produits sont stockés dans les granges. Dans le cas inverse, en période d'insuffisance de production agricole, la perspective d'importation étant toujours ouverte, les exigences des vendeurs sont limitées. La fluctuation brusque des prix se trouve donc maîtrisée.

« De manière qu'on maintient que la simple permission d'enlever des blés, avant même qu'on en ait fait sortir la moindre quantité, fait tout aussitôt hausser le prix, et le prix haussé se hausse après cela de lui-même sans aucun ministère étranger, parce que, comme ceux qui vendent à vil prix ne le font que par contrainte et pour satisfaire à des paiements indispensables, comme des gages de valets et journées d'hommes, du moment qu'il hausse de prix, les obligations qui contraignent de vendre étant sur le même pied, il ne faut pas la même quantité de blé pour y satisfaire; Ainsi le laboureur n'est pas contraint d'envoyer le même nombre au marché, ce qui le fait aussitôt hausser de prix, du moment que les lieux où l'on le débite publiquement fournissent moins qu'auparavant. Or ce premier effet dont on vient de parler, de resserrement de blé par la simple publication du pouvoir d'enlever, arrive parce que d'entre ceux qui fournissent les marchés lorsque le blé est à vil prix, tous ne le font pas avec le même degré de nécessité ou d'obligation : les uns ne peuvent attendre en aucune manière, et les autres, quoiqu'ils aient encore du temps devant eux, la crainte que le prix ne baisse davantage dans le temps qu'ils tomberaient dans la même situation des premiers les fait fournir les marchés avec les mêmes empressements qu'eux. Or une pareille publication est une garantie formelle et une certitude d'un meilleur sort en attendant, ce qu'ils ne manquent pas de faire » (1705, p.786).

Du côté des acheteurs, le fait que ces derniers sachent que la possibilité d'exportation à l'extérieur de la région existe à tout moment, suffit pour qu'en période d'abondance ils soient amenés à adopter un comportement de prudence, et de peur de voir les prix augmenter fortement, ils se montrent beaucoup moins disposés à faire pression sur le cours du blé à la baisse. Inversement, en cas de disette, les acheteurs sont moins angoissés et donc moins portés à des comportements de panique puisque des importations significatives de nature à atténuer les prix élevés des produits sont toujours envisageables. Ce qui permet de contenir la hausse des prix du blé.

Ces analyses ont pour souci de montrer que le libre-échange, en particulier des produits de subsistance, ne doit pas être craint par la nation, contrairement à ce que prétendent les tenants d'une vision mercantiliste. En effet, comme nous l'avons déjà remarqué, cette crainte ne fait que reconduire une peur ancestrale de manquer du nécessaire si le blé et les produits de la terre devaient être traités comme n'importe quelle autre marchandise. Or ces produits sont des biens économiques comme les autres ; par conséquent il ne faut point

craindre de leur appliquer les mêmes règles de marché qui régissent l'ensemble des marchandises. C'est dans le cas contraire, lorsqu'on s'entête à leur réserver un traitement spécifique que la nation, à savoir le menu peuple, souffre le plus. Car un tel traitement spécifique revient toujours à l'application des politiques protectionnistes qui visent à maintenir les prix de ces produits à des niveaux artificiellement bas. Ce que de telles politiques oublient c'est que le blé constitue, à la fois, la source de revenu pour le producteur du blé et d'autres produits agricoles, et la marchandise étalon par rapport à laquelle les salaires sont évalués. Lorsqu'on intervient pour modifier artificiellement les termes de l'échange au détriment des produits de la terre, on ne fait que détériorer les conditions d'existence des classes laborieuses du pays.

Par ailleurs, de telles politiques ne peuvent jamais lutter efficacement contre des situations de mauvaise récolte où les prix des grains grimpent à des niveaux intolérables. L'analyse attentive des mécanismes de marché, la prise en considération de la dimension temporelle de l'activité économique révèle, en revanche, que les acheteurs et les vendeurs sont des agents rationnels dont le comportement est en grande partie déterminé par leurs anticipations. Point n'est nécessaire que se produisent des mouvements importants de produits en quantité pour que les agents révisent à la baisse ou à la hausse leurs plans de production ou de consommation. Et en régime de commerce extérieur libre ces révisions ont une vertu stabilisatrice contrairement à ce qui se passe dans des contextes de réglementation et d'interdiction. Les « effets d'annonce », en régime de libre-échange, possèdent souvent un pouvoir amplificateur qui permet de contenir la hausse des prix en cas de disette ou la baisse des prix en cas d'abondance :

Tout ceci montre évidemment, encore une fois, que la réception ou sortie des blés étrangers n'est d'aucune considération pour le royaume par rapport à la subsistance, mais seulement à l'équilibre de la balance et au prix: comme l'excès de cherté n'est à la rigueur ordinairement fondé que sur des bruits publics ou terreurs paniques, ne provenant uniquement que du pouvoir plus ou moins où sont les laboureurs de vendre leurs grains, l'arrivée d'un vaisseau chargé de cette denrée fait une espèce de miracle, parce qu'on ne manque jamais de dire que c'est l'avancement d'une bien plus grande quantité, et cela fort sagement, qui va arriver au premier jour.

De plus (...) c'est la vérité, que la fourniture des marchés seule, se trouvant forte ou légère, fait le sort du prix des blés, indépendamment de quelque abondance qu'il puisse y avoir dans les greniers ou dans les granges, (1704a, p.863)

C'est donc avec la question des anticipations et de leur caractère indéterminé, et plus précisément la question de leur dépendance au cadre institutionnel, que Boisguilbert apparaît

comme extrêmement novateur. La critique des aides et des douanes opérée par Boisguilbert, sa dénonciation des politiques protectionnistes qui s'avèrent en dernière instance totalement contre-productive, tire donc toute son originalité de sa préoccupation pour la stabilisation des anticipations. Et cette dernière est très directement connectée à la question de l'équilibre entre les acteurs (les « deux cents professions »), de l'équilibre entre les marchés (l'interdépendance générale, dirions-nous aujourd'hui), à travers le respect des « prix de proportion » (c'est-à-dire pour l'établissement des prix concurrentiels). En effet, c'est uniquement le prix des grains qui décide de l'abondance et de la richesse du royaume (p. 857). Vil prix comme prix prohibitif sont deux maux symétriques : « l'avisement du prix des grains, comme leur extrême cherté, qui en est une suite nécessaire, étant le plus grand mal qui puisse arriver au royaume, tout ce qui y donne lieu doit être regardé avec le même degré d'horreur » (p. 857). De façon encore plus surprenante, Boisguilbert préfigure ici les discussions contemporaines sur la dépendance des anticipations privées à l'intervention publique : dans un régime de concurrence et de libre-échange, la spéculation sur le cours des blés ne peut pas opérer, et l'ajustement aux chocs exogènes s'opère plus facilement sans même nécessairement un apport de blé de l'extérieur.

CONCLUSION. L'adversaire de Boisguilbert

L'enseignement fondamental qu'il faut tirer de toutes ces considérations c'est qu'il faut toujours laisser faire la nature. « La nature, dit Boisguilbert, ne respire que la liberté » : « Il n'est pas question d'agir, il est nécessaire seulement de cesser d'agir avec une très grande violence que l'on fait à la nature, qui tend toujours à la liberté et à la perfection » (1707b, p.1005). La sagesse consiste à reconnaître que la Providence ou la nature sait parfaitement réguler les activités économiques, assurer les équilibres nécessaires. Il faut seulement apprendre à laisser les lois naturelles opérer librement, sans entraves. Ce sont des lois instaurées par la Providence ; les hommes doivent se garder de les bousculer et d'en perturber le fonctionnement à travers des interventions intempestives et inutiles dans l'ordre économique.

« Il faut des réservoirs, mais c'est à la nature à les faire, et non pas à l'autorité et à la violence. Et pour reprendre l'exemple des sources, les étangs et les lacs qu'elles forment naturellement, et sans aucun ministère étranger, causent une très grande utilité, sans aucun des fâcheux accidents marqués ci-dessus; témoin le lac de Genève : loin de tarir la source du Rhône, lorsqu'il y est entré ou qu'il l'a formé, il en ressort plus auguste et plus majestueux qu'il n'était auparavant.

Il en va de même des réservoirs des blés faits par la nature; voici quels ils sont : c'est quand ils sont formés par l'intérêt général de tous les peuples, sans intervention d'aucune autorité supérieure, qui doit être bannie de toutes les productions de la terre, à laquelle, bien loin d'obéir, elle se montre toujours rebelle, et ne manque jamais de punir l'outrage qu'on lui fait par disettes et désolations, qui ne sont que trop connues. Ces réservoirs sont quand les laboureurs peuvent, avec partie de leur récolte, payer leurs maîtres: ils gardent leur surplus pour les années stériles, ce qui les enrichit de fournir l'État, au lieu que, de l'autre manière, l'un et l'autre manquent tout à fait » (1704a, p.871).

Si tous les agents économiques apprenaient à sortir de leur solipsisme pour accéder à une vue globale du système, de la production sociale dans son ensemble, et si les gouvernements cessaient d'appliquer des politiques économiques protectionnistes totalement contre-productives, en bref si à la fois l'Etat et les individus prenaient conscience de l'interdépendance inhérente à la « nature » de la réalité économique, le danger tant redouté de la famine et du rationnement pourrait être écarté grâce à la reprise de l'activité économique également dans la campagne. J. Cartelier écrit : « La signification historique de cet anti-mercantilisme est sans doute de témoigner une confiance nouvelle dans les possibilités de la circulation *marchande* des produits, circulation qui n'est pas conçue dans la seule optique de l'enrichissement d'une classe particulière mais aussi et surtout comme *mode social d'organisation* » (Cartelier 1976, p.28).

L'adversaire de Boisguilbert est donc multiple : premièrement l'intermédiaire qui manipule les gouvernants en délivrant de fausses informations au gouvernants et en biaisant les conseils qu'il prodigue ; ensuite l'acteur économique qui use de tout le pouvoir de marché dont il dispose pour asphyxier tant ses concurrents que ses clients, détruisant par là-même les débouchés pour ses produits ; enfin et surtout les politiques de régulation des marchés lorsqu'elles sont mise en œuvre pour protéger les acteurs économiques de la concurrence, mais qui s'avère en dernière instance totalement contre-productive de par les effets induits qu'elle génère.

S'agissant de l'intermédiaire manipulateur, Boisguilbert relève que l'agent parasite, le collecteur d'impôt notamment, ne crée aucune valeur par lui-même et tire son seul revenu de ce qu'il peut prélever sur les créateurs de richesses. Le vocabulaire utilisé par Boisguilbert pour qualifier le comportement des collecteurs d'impôt est extrêmement dur à leur égard : les « intérêts indirects » (p. 614), « une partie qui a intérêt qu'on se méprenne », « c'est un piège qu'ils veulent tendre » (p. 614), leur volonté de « fatiguer les marchands » (p. 614). Pour

notre auteur, « la difficulté des remèdes ne vient pas de la chose mais des personnes » (p. 626). Cette critique du parasite manipulateur peut être généralisée sans difficulté aux représentants de tel ou tel secteur industriel qui tentent de conserver leur rente de situation. Prise de façon isolée, cette critique du parasite manipulateur peut faire apparaître Boisguilbert comme le précurseur d'un tenant du laissez-faire extrême comme Bastiat, lui qui s'en prendra avec une ironie féroce à l'excès de zèle de l'Etat dans l'ensemble de la sphère économique (voir notamment la « Pétition des marchands de chandelle » de Bastiat). Cette critique des personnes peut également être généralisée au comportement des membres d'une institution publique (une instance de régulation par exemple) qui ont tout intérêt à 'capturer' l'organisation à laquelle ils appartiennent. En cela, Boisguilbert préfigure la nouvelle théorie du choix publique initiée par Buchanan et Tullock, pour qui toute intervention de la puissance publique, sous quelle forme que ce soit, à toutes les chances de s'avérer contre-productive, la neutralité ou la bienveillance du bureaucrate n'existant tout simplement pas. Dans tous ces cas, Boisguilbert peut apparaître comme un précurseur de la doctrine du laissez-faire le plus cru.

Si l'on s'intéresse maintenant au second adversaire pourfendu par Boisguilbert, l'agent économique qui, *de bonne foi*, tente d'obtenir le gain le plus élevé en utilisant toute la force que lui donne son pouvoir de marché, c'est toute la dimension éthique du positionnement de Boisguilbert qui apparaît. En effet, le libéralisme de notre auteur exige que les acteurs prennent conscience des effets de leurs décisions sur les autres et qu'ils considèrent les autres producteurs comme des concurrents à éliminer mais aussi comme des débouchés pour leurs produits. C'est donc ici les effets délétères de la dynamique concurrentielle qui sont pointés, avec la nécessaire réforme du comportement individuel de chacun qui en découle : il s'agit pour les acteurs d'être conscients des prix de proportion et de respecter en conséquence l'harmonie générale du système.

Et si l'on déporte enfin l'analyse vers des questionnements liés à l'information et à la formation des anticipations, le libéralisme de Boisguilbert apparaît encore plus tempéré. Notre auteur a en effet en ligne de mire l'intervention de l'Etat qui se veut bien intentionnée mais qui s'avère néfaste en dernière instance - « la grande méprise dans laquelle on a vécu jusqu'ici en France » (p. 857) soutenant par exemple que l'avilissement du prix du grain est favorable à la richesse du royaume. Au fur et à mesure que la pensée de Boisguilbert se développe, du *Détail de la France* à la *Dissertation sur la cause des richesses* par exemple, l'accent est mis de plus en plus sur ce problème des politiques contre-productives. Boisguilbert ne nie donc pas l'existence de désordres, de déséquilibres. Une mauvaise récolte n'est pas impossible,

pour prendre un exemple crucial pour l'époque. Ce que Boisguilbert condamne, c'est le caractère totalement contre-productif d'une politique protectionniste empêchant « l'enlèvement » des blés et qui n'a comme seul effet que l'aggravation du déséquilibre initial. De même, une politique « d'avilissement du prix du blé » a comme objectif le développement des secteurs économiques utilisant ce bien comme intrant : limiter les coûts de production est vu comme une initiative favorable au développement économique. En réalité, cette politique de biens agricoles bon marché assèche le pouvoir d'achat du plus grand nombre, réduit dramatiquement la demande globale. Le caractère contre-productif d'une telle mesure provient de ce qu'elle perturbe l'interdépendance générale entre les marchés. Ici, Boisguilbert apparaît comme le précurseur du libéralisme à la Friedman. Le premier rapprochement entre les deux penseurs apparaît avec l'alternative 'market failures *versus* government failures'. Pour l'un comme pour l'autre, il ne s'agit pas nier les défaillances de marché mais de pointer les défaillances induites par une intervention de la puissance publique venant parasiter les mécanismes auto-régulateurs qui permettent in fine de rétablir l'équilibre après un choc exogène. De façon saisissante, le second rapprochement entre Boisguilbert et Friedman provient de leur traitement des anticipations : dans une économie soumise à des chocs exogènes, le rôle de l'Etat devrait consister en la fourniture aux agents privés d'un cadre institutionnel stable permettant la stabilisation des anticipations.

Boisguilbert appelle donc à une révision profonde et sévère de l'intervention de l'Etat dans la sphère économique. Comme le remarque P. Rosanvallon (1982), la réforme fiscale qu'exigent des auteurs comme Vauban, Boisguilbert (1700) ou Mirabeau (1760) implique que l'Etat renonce définitivement à son système d'exemptions et de privilèges qui favorise indûment les nantis des classes possédantes, ceux, précisément, qui occupent les fonctions les plus élevées dans l'administration publique. La situation misérable de l'économie du pays montre qu'un régime fiscal aussi injuste et inégalitaire ne peut plus être toléré. Si l'on ne soulage pas le peuple du poids insupportable de l'impôt abusif, la consommation s'effondrant à vue d'œil, bientôt l'Etat ne sera même plus capable de financer le coût de son fonctionnement minimal. En d'autres termes, le déclin du revenu met désormais en péril la pérennité même de l'Etat, et non pas seulement la fortune de quelques particuliers. L'Etat et les hommes d'Etat doivent apprendre à renoncer à un système de recettes faciles et de privilèges, sans avoir peur d'affaiblir, par ce renoncement, l'appareil administratif et public. Tout au contraire, une telle initiative permettra, à terme, le renforcement de cet appareil. A proprement parler, ce qui est en jeu dans cette réforme du régime fiscal n'est ni plus ni moins

qu'une nouvelle conception de l'Etat. Plus exactement, une nouvelle conception du rapport entre l'Etat et la société civile. Celle-ci est bien le lieu de création de la richesse et les recettes de l'Etat ne peuvent être financées que par une fraction de cette richesse. L'Etat moderne doit, par conséquent, s'efforcer de « rendre visible » la richesse, par opposition aux convictions de l'Etat traditionnel qui obéit à la logique du système des privilèges où les fortunes sont incitées à se cacher pour échapper à la juridiction de l'impôt. « Rendre la richesse visible » c'est-à-dire imposable implique que l'Etat moderne développe des techniques de connaissance des capacités de paiement de la société. La statistique est un de ces instruments techniques pour mieux connaître la société. L'Etat n'a plus à fuir la société, comme dans le passé, il n'a plus à chercher à se détacher de la société. Bien au contraire, il doit apprendre à « s'immerger » dans la société. La légitimité de l'Etat doit résider, désormais, dans sa capacité à connaître sa société, dans sa capacité à devenir « le lieu central du savoir de la société sur elle-même » (Rosanvallon 1982, p. 48). Mais une telle évolution n'est possible que si chaque citoyen se considère comme contribuable, c'est-à-dire comme un agent appelé à contribuer, à la mesure de son revenu et de sa fortune, au financement des recettes de l'Etat. C'est en ce sens que Rosanvallon parle, de la nouvelle société qui fait face à l'Etat moderne, en termes de « société fiscale ». Une fois de plus nous retrouvons ici les préoccupations éthiques de Boisguilbert et son souci d'éviter les initiatives et les politiques économiques contre-productives.

BIBLIOGRAPHIE

BOISGUILBERT P. de, 1695, *Le Détail de la France. La cause de la diminution de ses biens, et la facilité du remède, en fournissant en un mois tout l'argent dont le Roi a besoin, et enrichissant tout le monde*, in Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique, INED, Vol. II., 1996, pp. 581-662.

BOISGUILBERT P. de, 1700, *Traité sur la dîme royale*, in *ibid.*, Vol. I., pp. 270-274.

BOISGUILBERT P. de, 1704a, *Traité de la nature, culture, commerce et intérêt des grains, tant par rapport au public qu'à toutes les conditions d'un État. Divisé en deux parties. Dont la première fait voir que plus les grains sont à vil prix, plus les pauvres, surtout les ouvriers, sont misérables. Et la seconde, que plus il sort de blés d'un royaume, et plus il se garantit des funestes effets d'une extrême disette*, in *ibid.*, Vol. II., pp. 827-878.

BOISGUILBERT P. de, 1704b, *Mémoire qui fait voir que plus les blés sont à vil prix, plus les pauvres sont misérables, ainsi que les riches, qui seuls les font subsister; et que plus il sort de grains du royaume, et plus on se garantit d'une cherté extraordinaire*, in *ibid.*, Vol. II., pp. 957-96

BOISGUILBERT P. de, 1705, *Factum de la France, contre les demandeurs en délai pour l'exécution du projet traité dans le «Détail de la France » ou le Nouvel ambassadeur arrivé du pays du peuple. Réflexions sur l'état de la France. Mémoire pour faire voir qu'on ne peut éviter la famine en France de temps en temps qu'en permettant l'enlèvement des blés hors du royaume, hors le temps de cherté*, in *ibid.*, Vol. II., pp.741-798.

BOISGUILBERT P. de, 1707a, *Factum de la France, ou Moyens très faciles de faire recevoir au Roi quatre-vingts millions par-dessus la capitation, praticables par deux heures de travail de Messieurs les ministres, et un mois d'exécution de la part des peuples, sans congédier aucun fermier général ni particulier, ... et l'on montre à même temps l'impossibilité de sortir autrement de la conjoncture présente*, in *ibid.*, pp. 879-956.

BOISGUILBERT P. de, 1707b, *Dissertation de la nature des richesses, de l'argent et des tributs, où l'on découvre la fausse idée qui règne dans le monde à l'égard de ces trois articles*, in *ibid.*, pp. 973-1012.

BUCHANAN, J.M. and TULLOCK G., 1962, *The Calculus of Consent, Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

CARTELIER J., 1976, *Surproduit et reproduction*, Presses Universitaires de Grenoble, F. Maspéro

FACCARELLO G., 1986, *Aux Origines de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert*, Ed. Anthropos

FACCARELLO G., 1992, « Les Fondements de l'économie politique libérale : Pierre de Boisguilbert », in *Nouvelle Histoire de la pensée économique*, Ed. de la Découverte, T.1, pp.154-175)

FRIEDMAN M., 1968, "The Role of Monetary Policy", *The American Economic Review*, 58(1), pp. 1-17

HECHT J., 1966, « Biographie – correspondance - bibliographies », in « *Pierre de Boisguilbert ou la naissance de l'économie politique* », Institut National d'Etudes Démographiques , Vol.1, pp.121-579

MIRABEAU et QUESNAY, 1760, *Théorie de l'impôt*, Scientia Verlag, 1972

ROSANVALLON P., 1982, « Boisguilbert et la genèse de l'Etat moderne », in *Revue Esprit*, janvier, pp.35-52

SIMONS H.C., 1936, “Rules versus Discretion in Monetary Policy”, *Journal of Political Economy*, 44(1), pp. 1-30.